

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE FILLINGES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.
EN DATE DU 11 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président du CCAS.

Date de la convocation : 27 février 2025

Nombre de membres :

- en exercice : 13
- présents : 8
- votants : 10

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **DEVILLE** Alexandra, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **JANIN** Jean-Louis, **MANSAY** Laurent, **PUVILLAND** Nathalie, **RULLIER** Claude.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **DEGORRE** Luc qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline, **DUNAND** Philippe qui donne procuration à Monsieur Bruno FOREL, **FOLLEA** Dominique.

ABSENTS : Mesdames, **BALFROID** Stéphanie, **CHENEVAL** Alexia.

Madame **GUIARD** Jacqueline est élue secrétaire.

N° 01 - 04 - 2025 : ACCEPTATION DE DONS AU CCAS

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que selon les dispositions des articles L.123-8 et R.123-25 du code de l'action sociale et des familles, le CCAS est habilité à recevoir des dons et legs.

Monsieur le Président précise que :

- L'acceptation du don relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes du CCAS. Il s'agit d'une acceptation provisoire.
- Le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration sous forme de délibération.

- L'encaissement du don relève du comptable public, seul habilité à manipuler des fonds publics.

Il est dès lors proposé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'accepter le don suivant :

Date	Donateur	Montant
05/07/2024	REINHART Nicolas	800
16/01/2025	LIECHTI Philippe	200
25/11/2024	REINHART Nicolas	865

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'accepter le don en faveur du Centre Communal d'Action Sociale de Fillinges, ci-après :

Date	Donateur	Montant
05/07/2024	REINHART Nicolas	800
16/01/2025	LIECHTI Philippe	200
25/11/2024	REINHART Nicolas	865

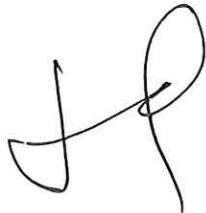
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Fillinges le

Transmis en Sous-Préfecture de Bonneville (74), le

La secrétaire de séance,

Jacqueline GUIARD.



Le Président,



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture de Bonneville, le

et de la publication, le

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE FILLINGES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

EN DATE DU 11 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président du CCAS.

Date de la convocation : 27 février 2025

Nombre de membres :

- en exercice : 13
- présents : 8
- votants : 10

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **DEVILLE** Alexandra, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **JANIN** Jean-Louis, **MANSAY** Laurent, **PUVILLAND** Nathalie, **RULLIER** Claude.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **DEGORRE** Luc qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline, **DUNAND** Philippe qui donne procuration à Monsieur Bruno FOREL, **FOLLEA** Dominique.

ABSENTS : Mesdames, **BALFROID** Stéphanie, **CHENEVAL** Alexia.

Madame **GUIARD** Jacqueline est élue secrétaire.

N° 02 - 04 - 2025 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par la trésorière accompagnée des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de

tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

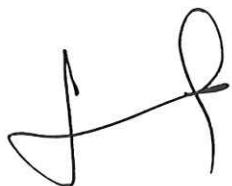
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par Madame la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Fillinges le

Transmis en Sous-Préfecture de Bonneville (74), le

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Président,
Bruno FOREZ
Centre
Communal
d'Action
Sociale
(Haute-Savoie)



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture de Bonneville, le et de la publication, le

N°3	2024	DELIBERATION DU CCAS SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF	Nombre de conseillers : 13 Nombre de conseillers présents : 7
Département HAUTE-SAVOIE	Commune FILLINGES	Séance du 11 mars 2025	Nombre de suffrages exprimés : 7

Le conseil d'administratif réuni sous la présidence de GUIARD Jacqueline délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements	Fonctionnement	Ensemble
	Dépenses ou déficits(1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits(1)
COMPTE ADMINISTRATIF CCAS			
Résultats reportés		4 604,67	4 604,67
Opérations de l'exercice	20 158,59	24 000,00	20 158,59
TOTAUX	20 158,59	28 604,67	20 158,59
Résultats de clôture		8 446,08	8 446,08
Restes à réaliser			
TOTAUX CUMULES			
RESULTATS DEFINITIFS		8 446,08	8 446,08

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 07/04/2025
ID : 074-267402147-20250311-CA_24_CCAS-BF



2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :
Mesdames, Messieurs, DEVILLE Alexandra, DUBOIS Gaëlle, GUIARD Jacqueline, JANIN Jean-Louis, MANSAY Laurent, PUVILLAND Nathalie, RULLIER Claude.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, DEGORRE Luc qui donne procuration à Madame GUIARD Jacqueline, DUNAND Philippe qui donne procuration à Monsieur Bruno FOREL, FOLLEA Dominique.

ABSENTS : Mesdames, BALFROID Stéphanie, CHENEVAL Alexia.

Sceau du Centre Communal
d'Action Sociale



(1) Les "Dépenses" et les "Recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".
Les "Déficits" et les "Excédents" doivent être inscrits sur les lignes "Résultats reportés", "Résultats de clôture" et "Résultats définitifs".

Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture de Bonneville, le
Et publication, le

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 074-267402147-20250311-CA_24_CCAS-BF



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE FILLINGES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

EN DATE DU 11 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président du CCAS.

Date de la convocation : 27 février 2025

Nombre de membres :

- en exercice : 13
- présents : 8
- votants : 10

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **DEVILLE Alexandra, DUBOIS Gaëlle, FOREL Bruno, GUIARD Jacqueline, JANIN Jean-Louis, MANSAY Laurent, PUVILLAND Nathalie, RULLIER Claude.**

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **DEGORRE Luc** qui donne procuration à Madame **GUIARD Jacqueline, DUNAND Philippe** qui donne procuration à Monsieur Bruno FOREL, **FOLLEA Dominique.**

ABSENTS : Mesdames, **BALFROID Stéphanie, CHENEVAL Alexia.**

Madame **GUIARD Jacqueline** est élue secrétaire.

N° 04 - 04 - 2025 : BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale vote à l'unanimité le budget primitif 2025 qui s'établit aux chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :	34 311,08	34 311,08

Section investissement :	/	/
--------------------------	---	---

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale autorise les virements de crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section. Au-delà de cette limite, en cas de changement de chapitre, il convient de procéder à une décision modificative. Au vu des exécutions budgétaires réalisées et en commun avec les services concernés, le service

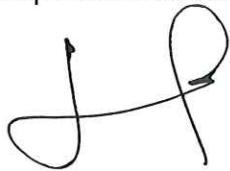
finances procède au virement de crédit après décision expresse de l'ordonnateur transmise au contrôle de légalité. Cette décision est notifiée au comptable public. Les virements de crédits font l'objet d'une information au plus proche conseil d'administration suivant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Fillinges le

Transmis en Sous-Préfecture de Bonneville (74), le

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Président,
Bruno MOREL,



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture de
Bonneville, le
et de la publication, le